



# Des tarifs permettant aux familles de prendre le train

 la ligue des  
**familles**

Une production du service Études  
et Action politique de la Ligue des familles

Mai 2023

## Résumé

Le 24 mai 2023, la Ligue des familles a été invitée, avec le Gezinsbond, à une audition en Commission Mobilité, des Entreprises publiques et des Institutions fédérales, à la Chambre, consacrée à la politique tarifaire de la SNCB.

Elle y a mis en avant les difficultés liées à la suppression annoncée du tarif familles nombreuses pour 2025, alors même que les demandes de cartes familles nombreuses explosent d'année en année, témoignant de l'intérêt des familles pour ce dispositif. La Ligue des familles soutient l'instauration des nouvelles réductions prévues pour les jeunes et les bénéficiaires de l'intervention majorée mais considère que ces tarifs pourraient parfaitement coexister avec le tarif familles nombreuses actuel, ce qui semble d'ailleurs la seule manière d'assurer qu'aucun des membres de ces familles ne doive payer ses trajets en train plus chers à l'avenir.

La Ligue des familles a par ailleurs plaidé pour la mise en place de tarifs adaptés aux situations de garde alternée. Les gardes alternées ne sont prises en compte dans les abonnements « student » que si les parents habitent sur la même ligne et si l'école est située entre les deux lieux d'habitation. La Ligue des familles demande que chaque parent puisse prendre un abonnement de train pour son enfant uniquement pour les moments où il a la garde de ce dernier.

## Table des matières

<b>A. Une hausse des prix pour les familles nombreuses suite à la suppression du tarif spécifique .....</b>	<b>4</b>
1. En 2 ans, les demandes de cartes familles nombreuses ont augmenté de 54%.....	4
2. 75 000 adultes disposent d'une carte famille nombreuse.....	4
<b>B. Une réduction de 40% au lieu de 50%.....</b>	<b>5</b>
<b>C. La Ligue des familles appelle à des formules tarifaires adaptées aux gardes alternées.....</b>	<b>5</b>

## A. Une hausse des prix pour les familles nombreuses suite à la suppression du tarif spécifique

Actuellement, il existe à la SNCB une réduction sur les tickets de transports standards pour les familles ayant minimum 3 enfants. Ce tarif « familles nombreuses » permet aux enfants de moins de 12 ans de voyager gratuitement et aux enfants à partir de 12 ans et adultes de bénéficier d'une réduction de 50% sur le ticket standard.

Selon la volonté de la SNCB, ce tarif familles nombreuses va disparaître en 2025. Cette suppression sera décidée unilatéralement par la SNCB puisque ce tarif n'est pas repris dans la liste des titres de transports à tarifs régulés du nouveau contrat de service public, qui doivent être soumis au Ministre fédéral de la Mobilité.

La suppression de ce tarif va priver de nombreuses familles d'une réduction sur leurs trajets, car les nouvelles mesures (réduction pour les jeunes de 25 ans ou moins et réduction pour les personnes bénéficiant d'un statut BIM) ne bénéficieront qu'à une partie des personnes qui bénéficient actuellement du tarif familles nombreuses. Les autres – en particulier les parents de familles nombreuses, ayant parfois un revenu à peine supérieur au plafond BIM, mais aussi les jeunes issus de familles nombreuses, qui auront une réduction moindre qu'actuellement (*voir infra*) – paieront leurs trajets en train plus cher.

### 1. En 2 ans, les demandes de cartes familles nombreuses ont augmenté de 54%

Pour la Ligue des familles, cette suppression est difficilement compréhensible puisque les demandes de cartes familles nombreuses augmentent chaque année de manière importante. La Ligue des familles a reçu 24 000 demandes de cartes familles nombreuses en 2020, 28 000 en 2021 et plus de 37 000 en 2022. En deux ans, les demandes de cartes familles nombreuses ont donc augmenté de pas moins de 54%. Ces cartes sont valables pendant 5 ans pour les adultes et un an pour les enfants. Manifestement, ces cartes rencontrent un réel besoin.

La Ligue des familles soutient l'instauration de nouveaux tarifs pour les jeunes et les BIM. Toutefois, ces tarifs pourraient parfaitement coexister avec le tarif familles nombreuses – cela semble d'ailleurs la seule manière d'assurer que personne ne devra payer ses trajets en train plus chers, ou en tout cas pas au-delà de l'augmentation généralisée des tarifs prévue par ailleurs.

### 2. 75 000 adultes disposent d'une carte famille nombreuse

La Ligue des familles plaide pour que le tarif familles nombreuses reste parmi les tarifs régulés dans le nouveau contrat de service public, et demande qu'une étude d'impact soit réalisée afin de connaître le nombre de personnes qui devront payer plus cher et leur profil suite à la suppression de ce tarif.

Considérant qu'actuellement 75.000 adultes de 26 ans et plus disposent d'une carte familles nombreuses, et qu'une minorité d'entre eux sans doute sont BIM, il est probable que des dizaines de milliers de personnes devront payer plus pour leurs trajets en train en cas de suppression du tarif familles nombreuses. A ces adultes, il faut ajouter les jeunes issus de familles nombreuses qui auront encore droit à une réduction, mais moindre que l'actuelle. Nous y venons dans la section suivante.

## B. Une réduction de 40% au lieu de 50%

Le nouveau contrat de service public prévoit des réductions de 40% pour les personnes bénéficiant du statut BIM (contre 50% actuellement) et de 40% pour les jeunes de moins de 26 ans voyageant avec un ticket standard en seconde classe.

La Ligue des familles regrette que cette réduction ne soit que de 40%, donc inférieure à la réduction familles nombreuses actuelle : 50%.

Par exemple, pour un trajet Mariembourg-Bruxelles, aller-retour, le ticket avec la réduction familles nombreuses sera de 18,8 euros et de 21 euros avec la réduction de 40%. Un aller-retour Verviers-Bruxelles coûte actuellement 21,8 euros avec le tarif familles nombreuses et coûtera 24,6 euros avec la réduction de 40%. Dernier exemple, un aller-retour Braine l'Alleud - La Panne coûte 25,2 euros avec le tarif familles nombreuses contre à l'avenir 28,56 euros.

## C. La Ligue des familles appelle à des formules tarifaires adaptées aux gardes alternées

La Ligue des familles a été interpellée par plusieurs parents ayant leurs enfants en garde alternée et ne pouvant pas bénéficier d'un abonnement « student » adapté au mode de garde des enfants. Ils doivent payer des abonnements complets alors que leurs enfants ne sont hébergés que quelques jours par semaine ou une semaine sur deux chez eux.

En effet, les gardes alternées ne sont prises en compte dans les abonnements student que si les parents habitent sur la même ligne et si l'école est située entre les deux lieux d'habitation. Dans ce cas, les parents peuvent acheter un seul abonnement pour l'ensemble des trajets au lieu de deux abonnements complets. Par exemple, si l'enfant va à l'école à Genval, que sa mère habite à Groenendaal et son père à Ottignies, les trois gares étant sur la même ligne, les parents pourront acheter un seul abonnement. Si les parents n'habitent pas sur la même ligne, il n'est pas possible de profiter de cette possibilité : ils devront chacun acheter un abonnement pour les trajets de leur enfant, même si ce dernier n'effectue chaque trajet que la moitié du temps.

Même quand les parents habitent sur la même ligne et peuvent donc acheter un seul abonnement, la situation actuelle est loin d'être optimale : un seul parent doit donc payer la totalité de l'abonnement couvrant les trajets vers chez lui mais également vers le domicile de l'autre parent. Comment les parents se répartissent-ils les coûts de l'abonnement entre eux puisque l'école est sur le chemin entre les deux habitations et que les abonnements sont calculés en partie selon la distance entre les destinations les plus éloignées ? Si les ex-conjoints ne s'entendent pas, cette situation crée des tensions supplémentaires.

## Des tarifs permettant aux familles de prendre le train

La Ligue des familles appelle donc à une meilleure prise en compte des gardes alternées dans l'élaboration des abonnements pour les jeunes en s'inspirant, notamment, de ce qui est proposé avec le Flex abonnement (pour les travailleurs). La Ligue des familles insiste pour que les formules qui seront proposées aux parents soient flexibles et adaptées aux réalités des modes de garde et ne se contente pas d'une formule pour les enfants en hébergement égalitaire une semaine sur deux, mode de garde qui ne concerne pas la majorité des enfants. En pratique, la Ligue des familles demande que chaque parent puisse prendre un abonnement de train pour son enfant uniquement pour les moments où il a la garde de ce dernier.

**Mai 2023**

Alexandra Woelfle  
[a.woelfle@liguedesfamilles.be](mailto:a.woelfle@liguedesfamilles.be)

